

l'ap

snetaa
FO

MENSUEL N° 525 - SPECIAL CONSEIL NATIONAL / AVRIL 2012 / 1,3 €

snetaa
FO



L'Enseignement Professionnel
au cœur de l'Ecole et au service
de la réussite des Jeunes

snetaa
FO

CONSEIL
NATIONAL
snetaa
FO
Du 2 au 5 Avril 2012

SPÉCIAL CONSEIL NATIONAL

Colmar du 2 au 5 Avril 2012

SOMMAIRE

Homage à Alain BISCAYE
p. 2

DOSSIER

Extrait du discours d'ouverture par
Christian LAGE
p. 3 à 8

Résolution générale du cn SNETAA-FO
COLMAR AVRIL 2012
p. 9 & 10

Listes des membres du Conseil National,
du Bureau National
p. 11, 12 & 13

MOTIONS - RÉOLUTIONS

Marche pour l'acier
Sauvons l'acier Lorrain
Affiliation fédérale
Soutien au KTOEOS
Chefs de travaux
Résolution retraites
Commission ASH 3 avril 2012
Commission COM-POM-DOM
Résolution Certifiés - Agrégés
p. 14 à 19



AP N° 525 - SPECIAL CN - AVRIL 2012 / Comité de
rédaction : 74, rue de la Fédération 75739 Paris cedex 15 /
Tél. 01 53 58 00 30 / Fax 01 47 83 26 69 / snetaanat@aol.com
/ www.snetaa.org / Directeur de la publication : Christian
Lage / Commission paritaire : CPPAP 0115 S 07264 - ISSN
1273-5450 / Mise en page : Marianne Morichaud /
Photographies/Illustrations : Photos.com - Snetaa /
Imprimé en France

HOMMAGE

A Alain,



Alain c'est au nom du SNETAA et par ma voix que les adhérents de ton syndicat, comme les militants et les responsables de l'organisation viennent ici te saluer et t'apporter leur hommage comme nos camarades de la FNEC, en particulier par l'entremise d'Hubert RAGUIN.

D'ailleurs nous avons reçu un grand nombre de témoignages au siège national.

Alain, militant tu as été, car toute ta vie tu as été un homme engagé. Cet engagement tu l'as mis dans la défense de tes valeurs, de tes combats et tu l'as conjugué à la fois avec la réflexion et l'action.

Ardent et passionné tu étais. Pourtant, dans la vie quotidienne tu restais toujours courtois et discret mais à la tribune ou à chaque occasion tu assénais tes arguments raisonnés qui faisaient que l'on t'écoutait, que l'on te respectait.

Cela t'amuserait, non sans une certaine ironie, de savoir que les camarades de la CGT te saluent aussi.

Tu étais PLP et fier de l'être et dernièrement documentaliste.

Tu refusais comme nous la suppression de la spécificité de notre corps et du fait que nous sommes fonctionnaires d'Etat et entendons le rester.

Militant tu l'as été de tout temps au SNETAA. C'était ton syndicat et tu lui es toujours resté fidèle. Depuis ton adhésion en 1972 tu l'as accompagné dans tous les débats et dans sa destinée de la FEN à FO aujourd'hui.

Tu as aussi largement participé à sa vie interne et à l'animation de différents courants de pensées synonymes de nos débats internes. Tu avais rallié AUTREMENT la tendance majoritaire avec tes différences et parfois tes divergences. Le débat achevé tu savais appliquer avec discipline le mandat voté par la majorité.

La défense de l'enseignement professionnel n'était pas un vain mot et tu as toujours porté avec flamme les valeurs et les mandats du SNETAA. Il est une de ces valeurs qui t'était particulièrement chère car structurante pour tout, c'était ton attachement viscéral à la défense de la laïcité qui ne souffre d'aucun adjectif !

A l'Ecole publique, l'argent public et à l'Ecole privée l'argent privé. Cet axiome reste pour nous d'actualité.

Je t'ai toujours connu au sein de notre organisation et nous nous sommes rencontrés dans tous les débats. Je t'avais fait confiance pour que tu deviennes le responsable de l'académie de Versailles. Je savais que ton militantisme serait un gage au service des adhérents de cette académie qui connaissent de par leur affectation de nombreuses difficultés.

Tu as su être là pour les conseiller, les aider, les accompagner et surtout les écouter.



Ainsi, NON Alain, tu n'es pas mort pour rien ! En cohérence avec ta pensée tu es toujours resté au service de tes idées.

Alors OUI tu vas nous manquer car les hommes de ta trempe et les vrais militants ne sont plus si nombreux alors qu'il reste tant à faire.

Alain au revoir nous te gardons dans notre mémoire et tu entres aussi dans la mémoire du syndicalisme.

DISCOURS DE CHRISTIAN LAGE

SEULE LA DÉCLARATION ORALE FAIT FOI

Bonjour à tous,
Mes cher (e)s collègues, mes cher(e)s camarades,
Je suis heureux d'ouvrir en votre présence ce Conseil National 2012 du **SNETAA**.

Comme vous pouvez le voir, si vous en doutiez, le **SNETAA** est là, il est debout et il est bien présent dans l'action dans l'académie de Strasbourg.
Pour autant, mes cher (e)s collègues, mes cher (e)s camarades, je ne peux pas commencer cette réunion sans avoir une double pensée.

La première pensée pour Christian GUERIN.

La deuxième pensée est une pensée plus grave. Il s'agit ici de saluer ensemble tous les camarades qui nous ont quittés. Nous saluons leurs mémoires : un ancien Secrétaire National, Michel FANARA de l'académie de Montpellier et aussi bien sûr, vous le savez, Alain BISCAYE, responsable de l'académie de Versailles.

Ce Conseil National est le second Conseil National après notre Congrès 2010 avec sa nouvelle composition.

Vous êtes les cadres de l'organisation puisque nous sommes ici rassemblés, S2, S3 et élus de la liste nationale : c'est ce qui fait que nous pouvons débattre ensemble, et nous devons débattre.

Nous devons évoquer tout d'abord les élections professionnelles qui ont eu lieu en Octobre. Elles entraînent un bilan totalement mitigé et paradoxal. Il est paradoxal car le **SNETAA** a gagné, il a assuré sa survie avec en plus, vous le savez tous aujourd'hui, la réussite de notre choix graduel du passage à Force Ouvrière. Le **SNETAA** a gagné la représentativité en ayant un siège au Comité Technique Ministériel. Pourtant, et c'est l'autre élément totalement paradoxal, le **SNETAA** a largement payé un lourd tribut à cette victoire. Il a baissé en pourcentage, il a perdu un siège à la CAPN et 2500 adhérents.

Il s'agit bien ici, de renforcer le **SNETAA** car si l'on renforce le **SNETAA**, nous contribuerons à renforcer la Fédération. Et non l'inverse ! Il s'agit de renforcer le **SNETAA** en gagnant à nouveau le combat de la syndicalisation.

Nous voulons rester un syndicat d'adhérents, un syndicat de proximité, de terrain.

Nous sommes dans une période de crise sans précédent. La crise de 2008 a développé paradoxalement plus de libéralisme assorti de son corollaire : l'austérité.

Les mesures décidées par la Finance affectent tous les financements publics. Les conséquences, nous les connaissons bien en France. C'est pour nous, salariés de l'Education, l'augmentation de la productivité qui se traduit par plus d'élèves par classe alors que la croissance du chômage devrait susciter un plus grand besoin de formations professionnelles.

Le nouveau constat de l'austérité montre que ce sont les emplois publics et le rôle du service public qui sont largement remis en cause. Il y a des menaces réelles sur notre emploi.

L'austérité entraîne donc l'austérité.

Ce phénomène est gravissime pour l'Ecole.

Mes cher(e)s collègues, mes cher(e)s camarades, après cette introduction je n'ai pas oublié le principal et ce pourquoi nous sommes réunis.

Nous devons faire le bilan.

1- Le bilan des élections professionnelles : la révolution de la représentativité.

2- Le bilan de notre passage à Force Ouvrière.

3- Le bilan de ce que nous devons faire, de ce qu'est l'Enseignement Professionnel aujourd'hui : sa mort annoncée et la stratégie de résistance et d'action à adopter.

Je vais développer maintenant ces trois points.

1) Le bilan des élections professionnelles : que l'on pourrait qualifier ici plus précisément de révolution de la représentativité. Les grandes centrales syndicales ont signé les accords de Bercy qui étaient censés renouveler le dialogue social. Nous y étions opposés. Force Ouvrière aussi ! Je vous le rappelle. Pourtant nous avons vu la CGT, l'UNSA, la FSU, SUD et la CFTD accepter que l'on modifie ces règles de représentativité.

Le **SNETAA** a largement été touché par le contre-coup de cette logique car la nouvelle représentativité ne s'établissait plus sur les corps, c'est-à-dire avec les moyens donnés aux CAPA et aux CAPN mais sur des comités techniques élus. Etre représentatif signifiait présenter des listes aux votes de l'ensemble des personnels des ministères. Se présenter dans l'Education Nationale, signifiait se confronter aux suffrages de tous les personnels de l'Education Nationale.

Une nouveauté fondamentale a été introduite : l'obligation d'intégrer la représentation des non-titulaires. Il s'agissait donc de la représentation de l'ensemble des salariés de l'Education Nationale : une double rupture pour nous : ce sont des fédérations qui se présentaient aux comités techniques alors que les syndicats représentaient les différents corps.

Les corps ne font plus la représentativité.

Nous y voyions bien une double attaque contre les syndicats : éliminer le maximum de petits syndicats qui ne seraient pas représentatifs et porter atteinte aux corps. C'était donc une remise en cause fondamentale pour nos statuts de la fonction publique basés sur la reconnaissance des corps.



Le corps des PLP était durement attaqué. C'était le début du corps unique. Nous ne le désirions pas !

Alors mes cher(e)s camarades, je vous le rappelle, nous avons déjà mis en place ce débat et notamment lors du Conseil National de Ronce les Bains.

Les résultats des élections professionnelles d'octobre 2011 étaient paradoxaux. Oui, mes cher (e)s camarades, nous avons gagné !

Nous avons gagné parce que nous avons assuré la survie du **SNETAA**.

C'est fondamental : le **SNETAA** a assuré à l'issue de ces élections sa place de premier syndicat de l'enseignement professionnel et qui plus est dans une fédération élue représentative. Le **SNETAA** a aujourd'hui un élu au comité technique ministériel. Cette représentativité conditionne la possibilité de sauvegarder des droits d'actions syndicales ; l'heure mensuelle d'information syndicale, le dépôt d'un préavis de grève et surtout la garantie de continuer à avoir des moyens syndicaux.



Le **SNETAA** s'il assume toute son histoire, doit sortir renforcé de toutes ses épreuves. Pour se faire nous devons nous donner un objectif prioritaire : aller chercher de nouveaux adhérents ! C'est l'enjeu prioritaire : la syndicalisation !

Nous devons nous développer chez les non-titulaires. Nous devons accentuer la syndicalisation chez les collègues CPE puisque le **SNETAA** est présent chez les Conseillers Principaux d'Éducation. Nous devons nous renforcer parce que nous devons préparer d'ores et déjà les nouveaux combats : les élections de 2014.

Nous avons dit avec force que nous devons survivre en 2011 pour effectivement participer aux élections professionnelles de 2014, année où les trois fonctions publiques devront voter ensemble tout en craignant que ceci soit l'aboutissement d'une volonté de mutualisation de ces dites fonctions.

Ce combat nous l'avons gagné effectivement, l'adhésion à Force Ouvrière en est la preuve.

2) Cette adhésion graduelle à Force Ouvrière, vous le savez correspond tout simplement au choix commun

que nous avons fait. Ce choix commun nous l'avons fait en toute responsabilité parce qu'il contrecarrait les objectifs des accords de Bercy mis en œuvre par les grandes centrales, c'est-à-dire d'un côté la CGT de l'autre côté la CFDT et l'UNSA.

Il ne doit rester qu'une ou deux, voire trois centrales syndicales. La troisième centrale dépendra de sa capacité à survivre et à se mobiliser, c'est bien entendu Force Ouvrière qui est visée.

Notre passage, notre adhésion graduelle à Force Ouvrière, a été conditionné par les objectifs qui ont été fixés dès le discours de Ronce les Bains.

J'y avais évoqué les priorités qui étaient celles du **SNETAA** pour son avenir. C'était le maintien de son indépendance, de son autonomie et de son unité.

Le maintien de son indépendance et de son autorité, cela signifie que ce sont les adhérents du **SNETAA** qui doivent décider ce qui est favorable pour eux et pour leurs mandats.

Aujourd'hui, cette adhésion graduelle à Force Ouvrière prend toute sa signification dans les critères que nous venons de définir, c'est-à-dire que l'indépendance du **SNETAA** est maintenue, que son autonomie est maintenue et que ce sont effectivement les adhérents du **SNETAA** qui y adhèrent. Nous avons fait le choix d'aller vers une fédération qui respecte les champs de syndicalisation et les syndicats nationaux. C'est bien entendu toujours le refus d'une fédéralisation. Le **SNETAA** est le **SNETAA** et sa fédération est sa caisse de résonance !

Ce choix conditionne aussi le fait que nous avons abandonné la notion de l'autonomie d'un syndicat de l'Éducation Nationale pour faire le choix de la dimension confédérale.

Cette adhésion graduelle signifie qu'il y a la nécessité de modification statutaire, mais aussi et surtout des modifications de comportement des uns et des autres. C'est-à-dire que nous devons intégrer cette nouvelle dimension, mais les collègues qui sont effectivement au SNFOLC et qui sont PLP doivent eux aussi intégrer cette nouvelle donne car nous nous sommes effectivement battus pour que la logique soit aujourd'hui respectée, celle des champs de syndicalisation qui fait que lorsque l'on est PLP à Force Ouvrière on est membre du **SNETAA** qui est le syndicat de ce champ de syndicalisation.

Cela signifie aussi que le champ de syndicalisation du **SNETAA** est bien celui de l'Enseignement Professionnel. Lorsque l'on est PLP à Force Ouvrière, on est adhérent du **SNETAA** : cela signifie que les PLP qui sont aujourd'hui au SNFOLC doivent se rendre compte de cela et prennent la décision de nous rejoindre.

L'adhésion à Force Ouvrière c'est aussi un élément fondamental, cela a un coût. Le coût de l'adhésion c'est effectivement, vous le savez, l'adhésion fédérale, confédérale mais aussi l'adhésion à la structure locale qu'est l'Union Départementale.

Nous avons choisi de maintenir cette adhésion graduelle parce que les finances du **SNETAA** ne pourraient pas assumer une adhésion totale et immé-

diète. C'est pour cela que nous avons choisi de payer cette année l'adhésion fédérale et confédérale et que nous entrons dans la logique d'un timbre par adhérent puisqu'il y a autant de timbres que de mois.

Nous ne cacherons pas les difficultés qu'il reste encore à résoudre concernant le problème du montant des cotisations. C'est un aspect financier qui pose clairement la logique de la compensation, plus exactement de l'atténuation réelle de la cotisation puisque le **SNETAA** a un certain nombre de charges qui pèsent sur lui au travers de ses propres locaux et surtout de ses salariés. C'est la réalité de 70 ans d'existence !

Nous avons modifié un certain nombre d'éléments structurels et nous verrons si le prochain congrès, qui je vous le rappelle se tiendra en 2014, se prononcera sur notre adhésion définitive à Force Ouvrière ce qui impliquera de modifier nos statuts.

La première de ces modifications, mes cher(e)s collègues et mes cher(e)s camarades, c'est le fait qu'aujourd'hui les secrétaires départementaux sont élus par les adhérents.

C'est ainsi que nous nous mettons dans le cadre des règlements, statuts et règlement intérieur de la fédération qui disent que les adhérents de base sont les adhérents du département, ces adhérents de base constituent le syndicat de base. Pour nous, nous devons définir ce qu'est un syndicat de base. Jusqu'à 2014, le syndicat de base, c'est le **SNETAA** tout entier, un, unique et indivisible.

Les S2 sont élus et retrouvent une légitimité et une place que nous devons encore affiner.

Pour autant, mes cher(e)s camarades, nous devons continuer à nous poser un certain nombre de questions.

Ces questions sont fondamentales, c'est-à-dire qu'il faut rester dans la logique qui est la nôtre et conserver nos valeurs, les valeurs du **SNETAA**. Cette question fondamentale est la suivante: que nous apporte notre adhésion fédérale ? Que nous apporte finalement le fait d'être Force Ouvrière ?

Outre le gain de la représentativité, quels moyens de fonctionnement nous sont donnés par Force Ouvrière et comment nous avons intégré qu'en étant dans une confédération nous aurions aujourd'hui un impact différent ?

Cette logique doit être intégrée et elle doit être intégrée dans les limites de ce que nous pouvons, c'est-à-dire que c'est tout simplement le fait qu'aujourd'hui la fédération, la FNEC-FP-FO est devenue la troisième fédération de l'Education Nationale. Je vous rappelle que si elle est devenue la troisième fédération de l'Education Nationale c'est parce qu'elle a gagné 3%, et ces 3%, mes cher(e)s collègues, vous le savez, c'est vous ! Ce sont vos voix, c'est vous qui êtes allés chercher les voix dans les établissements, c'est vous mes cher(e)s camarades, c'est nous le **SNETAA** qui avons contribué à faire que la FNEC est devenue représentative. Et c'est pour ça que, mes cher(e)s camarades, nous devons toujours savoir qu'aujourd'hui cette adhésion graduelle fait que nous

sommes invités dans le fonctionnement, provisoirement, des instances de la FNEC.

A quel titre ? Combien ? Pour quels mandats ? A quel poids ?

Hubert RAGUIN sera présent jeudi matin et il vous dira qu'effectivement nous devons acquérir cette légitimité. Mais si nous sommes présents dans ces instances, pour l'instant « invités », cela signifie bien entendu que nous devons petit à petit apprendre, puis prendre notre place, toute notre place, mais bien sûr rien que notre place.

Hubert RAGUIN, a fait la proposition, lors de la commission exécutive fédérale de la semaine dernière, que le Secrétaire Général du **SNETAA** devienne Secrétaire Fédéral.

Je l'ai acceptée car c'est aujourd'hui la nécessité du rôle fédéral que nous devons jouer et la nécessité d'une meilleure coordination.

C'est très simple, mes cher(e)s camarades, disons-le clairement, le **SNETAA** a fait le choix de Force Ouvrière, choix volontaire, délibéré et responsable. Nous ferons tout pour renforcer la fédération, la FNEC.

Mais renforcer la FNEC, mes cher(e)s camarades, cela signifie tout simplement qu'il faut avant tout renforcer le **SNETAA**.

Renforcer le **SNETAA** c'est tout simplement rester **SNETAA** ! Vivre pleinement le fait que nous sommes aujourd'hui **SNETAA-FO**. Le maintien de notre indépendance, de notre autonomie, c'est tout simplement aujourd'hui, le fait que nous devons faire entendre comme hier la voix du **SNETAA** qui est la voix de l'enseignement professionnel. C'est donc que nous devons continuer à porter notre culture et nos valeurs au sein de Force Ouvrière.

Augmenter la syndicalisation, c'est nous renforcer.



C'est effectivement montrer que nous prenons toute notre place au sein de la FNEC et montrer qu'à ce titre là nous y serons respectés.

Mais, mes cher(e)s camarades, ne nous-y trompons pas, nous devons constamment rester vigilants sur le fait que si le **SNETAA** doit rester le **SNETAA**, cela signifie que nous ne sommes pas dupes et qu'à partir

de là, nous voyons bien qu'il peut y avoir ici ou là des volontés d'entrismes. De la même manière, il y a encore dans un certain nombre d'académies, des situations très difficiles avec un certain nombre de militants de Force Ouvrière qui n'ont toujours pas admis l'entrée du **SNETAA**.

C'est très simple, c'est leur problème ! Et c'est le problème de la FNEC !

Ainsi, ne nous leurrions pas, les difficultés perdurent. Ce sont des difficultés qui deviennent aujourd'hui dans le quotidien et dans le fonctionnement, plus lourdes. Je prendrai un seul exemple : la situation que vivent nos camarades, de l'académie de Rennes.

Effectivement, nous sommes dans une situation de difficulté de fonctionnement qui vient réellement de la part de la mauvaise volonté pour ne pas dire autre chose de certains responsables du SNFOLC et de la FNEC. Ce problème a été abordé par la direction du **SNETAA**.



3) Alors mes cher(e)s camarades, il reste à ouvrir un troisième point, qui est un point très lourd. C'est le point qui concerne aujourd'hui, le constat sur l'enseignement professionnel et notamment ce que nous pourrions appeler aujourd'hui, un moment crucial pour l'enseignement professionnel, notamment : est-ce sa mort annoncée ?

Le constat est sévère, c'est aujourd'hui celui de la suppression des moyens de l'enseignement professionnel qui est devenu une variable d'ajustement du système.

Nous sommes dans le temps particulier de la campagne présidentielle qui conditionne des projets pour la politique mise en œuvre pour la France de demain, l'Education mais aussi et surtout la place de l'enseignement professionnel.

C'est aujourd'hui la question des établissements, leur autonomie et notamment de la mise en cause des établissements spécifiques que sont les lycées professionnels avec le lycée des métiers.

Nous nous sommes toujours opposés aux lycées des

métiers, nous nous sommes toujours opposés aux lycées polyvalents.

C'est aussi aujourd'hui, la question du corps spécifique, du corps des PLP et vous avez vu mes cher(e)s camarades, que cette logique des corps et de leurs spécificités est largement attaquée lorsque l'on n'ouvre plus une reconnaissance de représentativité au nom des corps.

La place de l'orientation, la place du triptyque que nous défendons, c'est-à-dire un établissement spécifique, un corps spécifique, des diplômes nationaux, c'est bien entendu la place de l'apprentissage par rapport à tout cela. Nous assistons aujourd'hui, à la suppression des moyens, notamment à cause de cette lubie qui est le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite. Lubie parce que c'est une application totalement comptable qui ne prend nullement en compte les besoins de notre jeunesse, de nos Ecoles.

Le constat, c'est donc la casse de l'Ecole et c'est maintenant la casse de l'enseignement professionnel. Enseignement professionnel qui depuis deux ans, subit la saignée. C'est l'enseignement professionnel qui paie la facture la plus lourde des suppressions de moyens, des suppressions de postes.

Aussi c'est bien pour cela qu'en 2009, nous sommes rentrés en conscience dans la rénovation de la voie professionnelle pour la survie des PLP et de l'enseignement professionnel.

Nous sommes face à une politique qui remet aujourd'hui en cause cette rénovation de la voie professionnelle. Qu'est-ce que nous avons voulu ? Qu'est-ce que nous avons porté ?

Nous avons porté plusieurs éléments.

Le premier, c'est le maintien du nombre de jeunes orientés vers l'enseignement professionnel. Nous en étions à une moyenne de 30%. Aujourd'hui vous le savez, c'est remis en cause.

Nous avons porté la réouverture des CAP pour nous battre contre les sorties sans qualifications. Il y a un réel besoin de CAP pour les jeunes les plus en difficulté.

Et enfin nous nous étions battus pour l'élévation de la qualification avec l'obtention du BTS. Nous en avons obtenu un élément : la reconnaissance statutaire des PLP d'enseigner dans l'enseignement supérieur. C'est un décret ! Pour autant les tenants de la pensée unique, car il s'agit bien d'eux, mes cher(e)s camarades, qu'ils soient de Gauche ou de Droite, ces tenants de la pensée unique font qu'aujourd'hui ils ne veulent pas que nous débouchions vers le BTS.

Ainsi, cette rénovation est remise en cause. Nous subissons maintenant une conjonction d'agressions qui font que, par tous les moyens, on est en train de diminuer les flux d'élèves vers la voie professionnelle. Moins 30 000, nous dit-on cette année !

Cette mécanique est totalement orchestrée. Nous avons dans la plupart des académies une sur-orientation en seconde générale ou technologique. Quitte d'ailleurs, à ce que des élèves orientés en seconde soient réinjectés vers l'enseignement professionnel

par des passerelles fantômes.

Le deuxième c'est le regroupement de sections.

Regroupement des sections en enseignement général, regroupement des sections en enseignement professionnel pour augmenter les effectifs, suppressions de sections, diminution des capacités d'accueil.

Tout ceci tarit le flux des jeunes vers la voie professionnelle pourtant si porteuse.

Et enfin, vous le savez c'est la volonté de développer l'apprentissage.

L'apprentissage a été fixé par les objectifs de la loi Borloo, qui était de porter à 600 000 le nombre d'apprentis. Les derniers chiffres annoncés par le Président de la République est de porter ce chiffre à 800 000 apprentis.

Aujourd'hui l'apprentissage est véritablement un concurrent au rabais des lycées professionnels. Or nous devons le dire, cet apprentissage est de la responsabilité des régions. Ce sont la plupart du temps les régions qui ouvrent les sections en apprentissage surtout en CAP ! Oui, mais aussi et surtout qui, lorsqu'il y a création de BTS, font que dans la plupart des cas ces BTS pourraient et seraient créés en alternance.

Et là encore mes cher(e)s camarades, vous voyez comme le débat est ambigu, puisqu'on nous objecte alternance alors que nous nous disons apprentissage. L'enseignement professionnel devient variable d'ajustement du système sur ordre des recteurs.

Développer l'apprentissage est une volonté de transférer des jeunes de la formation initiale pour répondre au MEDEF, aux régions, à la pensée unique. Je vous rappelle que c'est aussi au nom de la laïcité que nous refusons l'apprentissage.

Le Président-candidat ou le candidat-Président a eu encore une excellentissime idée : achever l'enseignement professionnel en proposant la mixité des parcours.

Vous vous souvenez que nous luttons difficilement contre le lycée des métiers qui prévoit la mixité des publics.

Eh bien là on nous propose une nouvelle mixité qui est encore plus destructrice, c'est la mixité des publics, c'est-à-dire que les élèves de terminale CAP et de terminale Bac Pro seraient en apprentissage.

Cela signifie que l'on est en train véritablement de transformer les lycées professionnels, comme vecteurs de développement de l'apprentissage. On veut nous enlever toute autonomie puisque nous ne devons qu'un élément de la formation au service des entreprises.

Nous sommes donc soumis dans le cadre de la mixité des parcours au bon vouloir du MEDEF et des régions.

Elle entraînerait un cortège de suppressions de postes. Mais elle entraînerait surtout un déséquilibre total entre formation initiale et apprentissage.

Les contrats d'apprentissage seraient d'un an, équivalents du contrat de professionnalisation alors qu'aujourd'hui les contrats dans la plupart des cas sont des contrats d'apprentissage de deux ans. D'ailleurs s'ils



ont combattu la rénovation, c'est qu'ils ne voulaient pas faire des contrats d'apprentissage de trois ans.

Et enfin ça signifie que nous deviendrions véritablement les supplétifs d'un système puisque grosso modo nous aurions des jeunes, nous les dégrossirions et ensuite ils iraient vers l'entreprise où là ils pourraient s'épanouir.

Soyons sérieux, c'est une mauvaise farce ! Nous devons clarifier sans ambiguïté : logique d'alternance et logique d'apprentissage.

Le SNETAA ne laissera pas faire !

D'un autre côté, on peut voir ce qui est proposé par un candidat de l'alternance qui propose des projets inquiétants.

Le projet inquiétant c'est celui qui est porté en substance par l'ARF, l'Association des Régions de France. Cette association est dominée par des responsables socialistes. Ils veulent un acte trois de la décentralisation. Les documents de l'ARF sont clairs en ce sens. C'est la volonté de récupérer toutes les compétences sur l'enseignement professionnel.

Attention mes cher(e)s collègues, l'ARF se garde bien de dire qu'ils veulent les personnels, les programmes, les référentiels. Nous ne sommes pas dupes à ce point !

Résister et agir, c'est ce qui a été fait en participant massivement aux grèves nationales des 15 décembre 2011 et 31 janvier 2012. Certes, cette mobilisation était plus particulièrement orchestrée contre un certain nombre de projets destructeurs notamment l'évaluation des personnels et nous en reparlerons puisqu'il s'agit ici d'évoquer l'évaluation et la formation.

Mais ces actions font que le **SNETAA** ne laissera pas impunément programmer la casse de l'enseignement professionnel.

Par un grand nombre de communiqués de presse, par un grand nombre d'audiences à tous les niveaux, par des pétitions, des heures d'informations syndicales, au côté de tous ceux frappés de mesures de carte scolaire, le **SNETAA** dit « NON » !

Nos affiches sont un appel à l'opinion qui doit être largement informée : nous ne laisserons pas tuer l'enseignement professionnel.

Le **SNETAA** doit poursuivre sa campagne de médiation et ce que nous devons appeler de lobbying, à tout prix !

C'est bien le choix que nous avons fait en portant ceci sur la place publique et en prenant la décision qui est une décision largement inusitée, de prendre une page dans Libération. Oui, cette pleine page dans Libération est un acte fondateur, un appel à la résistance et à l'action. Nous entendons développer l'affirmation de nos choix car ils sont les choix de la base !

C'est bien le sens d'ailleurs de l'action du **SNETAA** dans l'intersyndicale des lycées professionnels : élaborer une pétition et s'adresser à toutes les françaises et tous les français. C'est un devoir car cela concerne la Nation toute entière !

Ainsi mes cher (e)s camarades, mes cher(e)s collègues, vous connaissez très largement les constats de la situation et quel est notre positionnement.

Nous devons aujourd'hui dans notre résolution du Conseil National faire une résolution forte, offensive et dynamique. Une résolution pour gagner ! Gagner pour nos collègues en souffrance dans les établissements !

Nous devons faire un texte clair d'ailleurs auquel un certain nombre d'annexes pourraient concerner plus spécifiquement les CPE, les chefs de travaux, les SEGPA par exemple.

C'est pour cela que le **SNETAA** doit continuer à occuper le terrain dans les établissements scolaires et être le premier syndicat de l'enseignement professionnel. Nous devons résolument continuer notre dyna-

mique. Nous devons nous préparer à tous les niveaux pour porter le débat et les enjeux de l'enseignement professionnel au sein de notre Ecole.

Le **SNETAA** est dans l'action.

Le **SNETAA** refuse que l'enseignement professionnel soit une variable d'ajustement.

Le **SNETAA** refuse les suppressions de postes.

Le **SNETAA** refuse l'évaluation des personnels soumis au diktat du chef d'établissement.

Enfin, je n'ai pas pris le temps de parler des salaires mais vous le savez, nous pensons que nous devons avoir un rattrapage financier. Maintenant !

Comment le **SNETAA** aujourd'hui va-t-il initier la lutte pour refuser que l'enseignement professionnel ne soit éradiqué et disparaisse de l'Education Nationale ?

Alors mes cher(e)s camarades, c'est le combat auquel je vous appelle. Oui, nous devons nous lever pour dire effectivement que nous refusons, nous refusons de toutes nos forces que l'enseignement professionnel soit massacré au nom de l'austérité.

Nous combattons pour la voie professionnelle et nous devons nous lever pour dire « **OUI nous sommes fiers d'être SNETAA** » !

Nous sommes fiers d'être **SNETAA** et nous affronterons les combats au nom de nos valeurs de toujours ! Et ces valeurs nous devons les porter, nous devons les porter fortes !

Je vous remercie.



AVEC LE SNETAA FO, AU SERVICE D'UNE GRANDE IDÉE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DES PERSONNELS : LES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL

1- Le combat pour la défense du statut

Le Conseil national

- réaffirme son attachement à l'existence du corps national des PLP, fonctionnaires d'Etat, et à son statut particulier qui définit ses missions et ses obligations de service en heures de cours hebdomadaires dans les disciplines de recrutement, indissociable de l'existence des LP, SEP, SEGPA, EREA, dans le cadre de l'Ecole publique et laïque.

- s'oppose à tout transfert aux régions du corps des PLP, de la définition des programmes, de l'attribution des dotations, de la formation des enseignants, et de l'orientation notamment dans le cadre de « services régionaux d'orientation et de formation professionnelle, quelle qu'en soit la forme.

- s'oppose à la masterisation et affirme que le recrutement par concours nationaux est indissociable des statuts particuliers et du statut de fonctionnaire d'Etat ; il s'oppose à l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement ; il exige le rétablissement de toutes les CAPLP et des postes offerts en nombre suffisant, c'est-à-dire correspondant aux départs en retraite, et la création des postes nécessaires dans les établissements.

- dénonce l'augmentation de la proportion des heures supplémentaires dans la DHG qui permet de supprimer des postes dans le cadre de la RGPP. Cette augmentation des heures supplémentaires est un recul des acquis statutaires. Le conseil national dénonce le harcèlement et le chantage sur les collègues pour les accepter.

- Refuse toute forme d'annualisation et de globalisation, exige le paiement de toutes les heures supplémentaires,

- Exige une revalorisation salariale compte tenu de la perte du pouvoir d'achat. Il exige le versement de toutes les indemnités auxquelles ont droit les ensei-

gnants et le remboursement intégral des frais liés à leurs missions.

- Exige le maintien du droit à mutation pour tous les personnels.

- Exige la prise en compte par l'Etat d'une véritable médecine de prévention, médecine du travail et la reconnaissance des maladies professionnelles.

2-Le combat pour la défense des non titulaires

Le conseil national refuse le recours croissant à des personnels adaptables et corvéables à merci, maintenus en situation de précarité et exige un plan de titularisation avec ouverture des concours, examens professionnels et cycles préparatoires.

Le conseil national

- affirme que le CDI n'est pas une fin en soi et n'est en aucun cas une titularisation dans la fonction publique d'état.

- dénonce le contenu de la loi du 12 mars 2012 du ministère de la fonction publique qui ne résout en rien la précarité en ne permettant pas l'accès à la titularisation des milliers de contractuels,

- exige la transparence et l'harmonisation des pratiques de recrutement et demande que les CCP (commissions consultatives paritaires) soient souveraines dans les affectations,

- exige la mise en place d'une grille indiciaire nationale de rémunération et l'application d'une grille d'avancement pour les non titulaires,

- exige le respect du droit à la formation comme tout salarié.

2-Le combat pour la défense des non titulaires

Le conseil national refuse le recours croissant à des personnels adaptables et corvéables à merci, maintenus en situation de précarité et exige un plan de titularisation avec ouverture des concours, examens professionnels et cycles préparatoires.

Le conseil national

- affirme que le CDI n'est pas une

fin en soi et n'est en aucun cas une titularisation dans la fonction publique d'état.

- dénonce le contenu de la loi du 12 mars 2012 du ministère de la fonction publique qui ne résout en rien la précarité en ne permettant pas l'accès à la titularisation des milliers de contractuels,

- exige la transparence et l'harmonisation des pratiques de recrutement et demande que les CCP (commissions consultatives paritaires) soient souveraines dans les affectations,

- exige la mise en place d'une grille indiciaire nationale de rémunération et l'application d'une grille d'avancement pour les non titulaires,

- exige le respect du droit à la formation comme tout salarié.

3- Le combat contre l'autonomie des Etablissements

Le Conseil national

- refuse toute forme de recrutement par les chefs d'établissement : il s'agit bien là de remettre en cause les statuts et les concours de la Fonction publique, garants de la neutralité et de l'indépendance du fonctionnaire et de l'Ecole publique et laïque. L'expérimentation a toujours pour conséquence une déréglementation générale.

- défend la liberté pédagogique des enseignants dans le cadre des programmes nationaux face à toutes les dérives de l'autonomie des établissements. Celles-ci, inspirées par les dispositions pratiques et considérations idéologiques sur la décentralisation, ont toutes pour objectif de détruire le cadre national de l'Ecole publique et laïque, en tout premier lieu le statut de fonctionnaire d'Etat des PLP, et d'ouvrir la voie à la régionalisation des recrutements.

- demande le maintien et la création de tous les postes (et heures-postes) nécessaires aux établissements indépendamment des projets votés en CA, permettant de respecter les horaires nationaux

de toutes les disciplines et de l'accompagnement personnalisé (2,5 heures hebdomadaires obligatoires).

Le Conseil national

- rappelle que le SNETAA a obtenu par décret que les PLP enseignent en STS et en Licence pro. Il demande à ce que des STS et DMA soient implantés en LP et exige les conditions afférentes.

- S'oppose et dénonce le dispositif ECLAIR, qui remet en cause la notion même de neutralité de la fonction publique d'état et le statut de fonctionnaire, la mobilité des personnels, et en exige le retrait immédiat.

- Il s'oppose aux groupes de compétences en LV et se prononce pour la défense du groupe-classe.

L'évaluation

Le SNETAA FO exige le retrait des nouvelles modalités d'évaluation effectuées par le seul chef d'établissement sur la base d'un référentiel de compétences qui place au 2nd plan la transmission des savoirs, bafoue la qualification disciplinaire et ralentit l'avancement de carrière.

UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DE QUALITE, DU CAP AU SUPERIEUR

4- Le collège, L'orientation, les segpa, la formation des élèves, les diplômes

Le Conseil national

- défend le droit effectif de tous les élèves à trouver une place en lycée professionnel, SEP, SEGPA, EREA, dans le cadre d'une orientation choisie, chacun ayant le droit de sortir de l'Ecole avec un diplôme national.

- s'oppose au « collège unique » comme au « lycée unique » et aux « lycées des métiers ». Il s'oppose à la mixité des publics (élèves de statuts différents dans une même classe formation initiale sous statut scolaire et en apprentissage, formation continue) et à la mixité

des parcours.

Le conseil national du SNETAA FO réclame l'accueil des classes de 4^e et 3^e pré-professionnelles en Lycée Professionnel. Il condamne la loi sur le développement de l'alternance (dite loi Cherpion) qui prévoit le transfert des élèves aux CFA.

Devant la déprofessionnalisation des structures de SEGPA, le Conseil national demande le travail en continuité avec les Lycées professionnels, ceci afin de permettre aux élèves d'entamer un processus de professionnalisation en SEGPA qui les amènerait vers une formation qualifiante, le CAP. Défendre le droit à la formation professionnelle, c'est aussi la nécessité de créer des sections de CAP à côté de chaque bac pro, pour que chaque jeune puisse bénéficier d'un cursus scolaire avec un diplôme national qui conserve sa double finalité : insertion professionnelle et poursuite d'études. Un élève de LP qui obtient son CAP doit pouvoir poursuivre jusqu'au baccalauréat professionnel, au BTS et à la licence professionnelle.

Une formation spécifique : les stages en entreprise

Le Conseil national rappelle que ce sont les PLP, dans les LP, SEP, SEGPA et EREA, avec leurs équipements publics qui assurent la formation disciplinaire professionnelle. Les PFE (périodes de formation en entreprise), PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) ou stages en entreprise sont une composante de cette formation, sous la responsabilité de tous les PLP. Le SNETAA FO réaffirme son attachement à la maîtrise de cette éducation concertée, en toute indépendance, dans le cadre des dispositions statutaires qui encadrent le suivi de ces stages.

L'offre de formation

Le conseil national :

- dénonce la « rationalisation » de la carte des formations des baccalauréats professionnels et des CAP organisée par le ministère notamment dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des politiques publiques) et s'oppose aux suppressions massives de postes,
- refuse la spécialisation des établissements réduisant l'offre de

formation sur tout le territoire national sous couvert de pôles, de réseaux, de loi quinquennale, de GIP. Le maillage scolaire doit être assez dense pour permettre à tout jeune d'accéder en LP à une formation professionnelle de proximité,

- dénonce le blocage de la création des sections de CAP en LP, et s'oppose à la fermeture des sections existantes. Il exige l'ouverture de toutes les sections nécessaires en face de chaque section de Bac pro.

Les diplômes

Le Conseil national

- rejette la « formation tout au long de la vie » et rappelle que le diplôme national est le seul gage de qualification reconnue.

Le Conseil national

- défend les diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives et les statuts,

- demande le maintien du BEP comme diplôme professionnel national à part entière avec programme national,

rappelle son opposition au CCF et revendique la délivrance des diplômes nationaux sur épreuves ponctuelles et anonymes, seul moyen de garantir leur valeur nationale. Le conseil national réaffirme son attachement au monopole de la collation des grades et diplômes par l'Etat,

- rejette les projets de certifications professionnelles par crédits (ECVET), délivrées par des organismes privés et qui sont une mise en danger de l'existence même de l'enseignement professionnel.

Le Conseil National réaffirme ses mandats contre l'apprentissage et s'oppose à toute forme de relance.

Le Conseil national rappelle le mandat du SNETAA : défendre les lycées professionnels et construire, sur les bases du corps des PLP, fonctionnaires d'état, un établissement professionnel initial, public qui intègre les valeurs de laïcité du service public pour des niveaux allant du secondaire au supérieur.

Votée à l'unanimité

AVEC LE SNETAA FO, DES PERSONNELS, LES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL, FONCTIONNAIRES D'ETAT, POUR LES ELEVES, DANS UN ETABLISSEMENT SPECIFIQUE, PUBLIC, LAIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

CONSEIL NATIONAL

TITULAIRES

LAGE Christian (Limoges)
VIVIER Pascal (Paris)
VALLEE Stanislas (Grenoble)
ALEXANDRE Marjorie (Amiens)
GUERIN Christian (Paris)
LANG Catherine (Paris)
ARDON Jean-Pierre (Poitiers)
SAULNIER Yves-Henri (Poitiers)
MARIN Dominique (Orléans-Tours)
ANTOINE Richard (Montpellier)
THEVOT Daniel (Reims)
CRETEL Jacques (Lille)
WENDLING Muriel (Strasbourg)
TOURNIER Nicolas (Toulouse)
SIMONET Philippe (Bordeaux)
CHABRIDON Patrick (Clermont-Ferrand)
TEXIER Pierre-Guillaume (Poitiers)
D'ANNA Sauveur (Aix-Marseille)
BERRET Xavier (Strasbourg)
VIVIER Danièle (Reims)
GRELLE Gérard (Polynésie)
ELOY Lucile (Amiens)
VAISSE Françoise (Montpellier)
DECROIX Sébastien (Versailles)
GORCZYKA Gérard (Nancy-Metz)
FAIRFORT Elie (Guadeloupe)
SIRVENT Claire (Clermont-Ferrand)
AUVRAY Christophe (Nouvelle-Calédonie)
HIROU-YARGUI Michèle (Paris)
DURR Stéphanie (Strasbourg)
SKORUPA Jean (Lille)
CABRERA Frantz (Martinique)
LEGOUIX Mireille (Orléans-Tours)
BOURGEOIS Alain (Guyane)
GALLON Karl (Poitiers)
RATAJCZIK Edouard (Amiens)
ROBERT-KOMBRZA Sabine (Lille)
DANJOUX Monique (Orléans-T)
GROSJEAN Alain (Limoges)
LEWKOWICZ Irène (Créteil)
DARVES-BLANC Christelle (Grenoble)

MATUSIAK Bernard (Amiens)
RALU Odile (Polynésie)
PODIO René (Grenoble)
MARCHAND Esther (Corse)
LEMONNIER Sylvie (Nancy-Metz)
JUSTE Nathalie (Nice)
CRETIN Ghislaine (Besançon)
FUMONT Martin (Guadeloupe)
LEY Mario (Nancy-Metz)
CARROUEE Martine (Paris)
MARC Didier (Besançon)
POUGET Muriel (Besançon)
DI LORENZO Julien (Nancy-Metz)
LEMOINE Guy (Nancy-Metz)
MOHR Laurent (Nancy-Metz)
PINNA Walter (Créteil)
RICHARD Marie-Odile (Dijon)
SALLAM Medhi (Strasbourg)
FRET Martial (Créteil)
RAINAUD Michel (Dijon)
DUPOIZAT Marie-Claude (Montpellier)
LECOMTE Frédéric (Nantes)
LE TENNEUR Jean (Caen)
ESTEVEZ José (Poitiers)
BOIS Christophe (Nantes)
TORSET Pascal (Dijon)
GHIRONI Jacques (Montpellier)
CHIBANE Samir (Toulouse)
LEROY Francis (Toulouse)
MONTSARRAT Jean-Claude (Montpellier)
RENAUD-GOUD Christine (Lyon)
HALLAF Nadia (Créteil)
MENAGER Patrick (Nice)
CHERFI Kader (Nice)
ROGERON Chantal (Amiens)
CHADEL Nordine (Lyon)
GRENIER Céline (Amiens)
CARCAUZON Christian (Bordeaux)
LADANT Noel (Clermont-Ferrand)

SUPPLÉANTS

SCHWARZ Daniel (Montpellier)
MURAT Loïc (Nice)
ZANESE Jean-Philippe (Créteil)
GOSELIN Patrick (Poitiers)
MERCIER Thierry (Créteil)
CHASSEUIL Philippe (Bordeaux)
LANDAIS Christelle (Rennes)
PANGOLE HAÏFA (Nice)
PAILLOLE Matthieu (Créteil)
NITKOWSKI Alain (Lille)

HODAYE Philippe (Rennes)
OLMEDO Jean-François (Orléans-Tours)
PROU-GAILLARD Ludovic (Nice)
POYARD Bruno (Grenoble)
LAMOR Marianne (Toulouse)
MICHOUILLER René (Besançon)
SAND Thierry (Strasbourg)
VILLENEUVE Renaud (Paris)
CEVOZMAMI Cécile (Aix-Marseille)
THOMAS Thierry (Rennes)

MEMBRES DU BN



LAGE Christian
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (LIMOGES)

TITULAIRES



VIVIER Pascal
(PARIS)



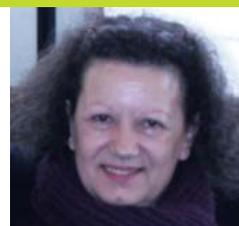
VALLEE Stanislas
(GRENOBLE)



ALEXANDRE Marjorie
(AMIENS)



GUERIN Christian
(PARIS)



LANG Catherine
(PARIS)

TITULAIRES



ARDON Jean-Pierre
(POITIERS)



SAULNIER Yves-Henri
(POITIERS)



MARIN Dominique
(ORLÉANS-TOURS)



ANTOINE Richard
(MONTPELLIER)



THEVOT Daniel
(REIMS)

TITULAIRES



MERIC Patrice
(S3 CLERMONT-FERRAND)



MOUCHET Eric
(S3 BORDEAUX)



CHAINIEWSKI Daniel
(S3 NANCY-METZ)



TELLO Francisco
(S3 MONTPELLIER)

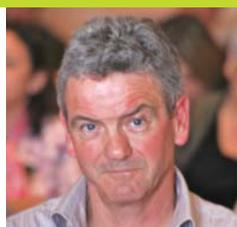


DELAITTRE Patrick
(S3 AMIENS)

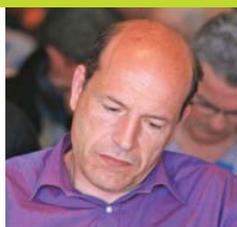
TITULAIRES



TEXIER Sophie
(S2 DU 86)



DEVAUX Paul
(S2 DU 86)



HISQUIN Laurent
(S2 DU 84)



HUGONNOT
Marie-Josèphe
(S2 DU 90)



DENAT Gilles
(S2 DU 34)

SUPLÉANTS

CRETEL Jacques (LILLE)

WENDLING Muriel (STRASBOURG)

TOURNIER Nicolas (TOULOUSE)

SIMONET Philippe (BORDEAUX)

CHABRIDON Patrick (CLERMONT-FERRAND)

TEXIER Pierre-Guillaume (POITIERS)

D'ANNA Sauveur (AIX-MARSEILLE)

BERRET Xavier (STRASBOURG)

VIVIER Danièle (REIMS)

GRELLE Gérard (POLYNÉSIE)

LALOUETTE Henry (S3 POITIERS)

HENIQUE Thierry (S3 CRÉTEIL)

GAVRILOVIC Jean-Pierre (S3 STRASBOURG)

SPISSER Suzelle (S3 GRENOBLE)

LE HEMONET Martine (S3 PARIS)

COLIN Didier (S2 DU 77)

HURTAUD Mario (S2 DU 91)

LODOISK Camille (S2 DU 92)

SEGOND Christophe (S2 DU 83)

LE GOFF Loïc (S2 DU 19)

LA MARCHÉ POUR L'ACIER

Les sidérurgistes d'Arcelor-Mittal Florange regroupés en intersyndicale CFDT-FO-CGT, ont décidé d'entamer une marche de Florange à Paris de 330km qui se déroule du 28 mars au 6 avril 2012. L'arrivée est prévue au Champs de Mars, le Vendredi 6 avril vers 17 h 00.

Ces métallurgistes sont le dernier carré de l'industrie sidérurgique lorraine, en lutte depuis plusieurs semaines (5) pour sauver leur site de production menacé de fermeture. Au delà de Florange, c'est la question de la politique industrielle qui se pose et s'impose dans les débats, et c'est l'espoir de pouvoir sauver les 5.000 emplois de Florange en expliquant aux populations la situation de notre sidérurgie.

Leur combat, c'est notre combat car si ces emplois sont supprimés, ce sont nos lycées qui fermeront. Cela signifierait davantage de suppressions de postes qui viendraient s'ajouter aux 805 déjà existantes dans notre académie.

Cette marche symbolique des « métallos » s'achèvera par un grand concert dans les jardins du Trocadéro avec la participation de Bernard Lavilliers et du groupe Zebda. Nous espérons que leur action sera non seulement reconnue mais surtout entendue.

NE LÂCHEZ RIEN !

MOTION SAUVONS L'ACIER LORRAIN

Nous, SNETAA-FO, réunis en conseil national du 02 au 05 avril 2012 à Colmar, (68) assurons notre soutien aux marcheurs d'Arcelor-Mittal Florange, aux membres de l'intersyndicale CFDT-FO-CGT et à tous les personnels qui se bat-

tent pour garder leur emploi dans la sidérurgie lorraine, plus particulièrement dans la vallée de la Fensch et notamment sur le site de Florange.

NOUS PARTICIPONS PAR CETTE MOTION AUX COMBATS DE NOS CAMARADES POUR QUE « VIVE L'ACIER ET L'EMPLOI EN LORRAINE, NOUS LEUR ASSURONS NOTRE SOLIDARITÉ »

VOTES

Refus : 0 - Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 134



MOTION AFFILIATION FÉDÉRALE

Votee à l'unanimité

En application des Statuts et Règlement Intérieur nationaux (Art. 3 et Art. 17.3), le Conseil National du SNETAA-FO réuni à Colmar du 02 au 05 avril 2011, reconduit son adhésion à Force Ouvrière.

Celle-ci demeure graduelle.

Celle-ci sera validée définitivement par le Congrès du SNETAA en 2014.

Le Conseil National mandate le Bureau National et le Secrétariat National pour en apprécier les modalités.



MOTION DE SOUTIEN AU KTOEOS (CHYPRE DU NORD) ET AUX ENSEIGNANTS EN GRÈVE DANS LA PARTIE NORD DE L'ÎLE.

Votee à l'unanimité

Le SNETAA-FO rappelle son attachement indéfectible à la Laïcité. Le SNETAA-FO rappelle son combat sans relâche pour l'application de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en France, pour préserver la liberté absolue de conscience, pour permettre l'égalité de tous devant la loi, pour renvoyer les particularismes de chacun, religieux, philosophiques, politiques, économiques dans la sphère privée permettant ainsi à tous de vivre ensemble dans le respect de ses différences et de la tolérance mutuelle. Le SNETAA-FO rappelle également ses luttes passées pour conforter l'école publique gratuite obligatoire et laïque, et pour maintenir une formation professionnelle initiale à temps plein au sein du service public d'éducation.

C'est pourquoi le SNETAA-FO apporte son soutien au syndicat chypriote KTOEOS en grève et aux enseignants de la partie nord de Chypre qui luttent contre la politique gouvernementale visant à implanter des sections théologiques dans les établissements scolaires de la partie nord de



l'île, alors que ces actions sont contraires à la Constitution et aux lois sur l'Education de leur pays.

Le SNETAA-FO soutient aussi KTOEOS dans son combat pour le respect des droits des syndicalistes.



CHEFS DE TRAVAUX

Votée à l'unanimité

Le SNETAA-FO est toujours mobilisé pour que les revendications des chefs de travaux avancent. Il a participé au groupe de travail au ministère sur la fonction de chef de travaux le vendredi 4 juin 2010.

Le SNETAA-FO a réaffirmé à cette occasion sa définition du rôle des chefs de travaux. **Le PLP Chef de Travaux ne fait pas partie des personnels de direction et ne souhaite pas y être rattaché. C'est un expert technique et pédagogique** qui a sa place dans l'équipe de pilotage de l'établissement. A ce titre, le nom de « Chef de Travaux » n'est plus adapté **et Conseiller Technique et Pédagogique (CTP)** serait le plus approprié.

Le SNETAA-FO a demandé la clarification des missions des chefs de travaux.

Le SNETAA-FO a exigé une revalorisation des conditions salariales :

- La Notification d'une Bonification Indiciaire (NBI) à 100 points ;
- L'indemnité de responsabilité unique au taux maximal (celle concernant l'effectif à plus de 1000 élèves) ;
- L'accession d'office par liste d'aptitude au corps des professeurs agrégés ;
- Une fin de carrière à l'indice 821 ;
- L'indemnité de suivi des Contrôles en Cours de Formation (CCF) et l'indemnité d'examens.

En novembre 2010, le Ministère a communiqué les conclusions du groupe de travail en émettant un projet de nouvelle circulaire.

Le SNETAA-FO a amendé ce projet, il déplore entre autre :

- l'absence de revalorisation financière de la fonction Professeur, chefs de travaux,
- le maintien de l'appellation « chef de travaux » qui n'est plus adaptée

Le 24 mars 2011, une nouvelle circulaire portant sur la fonction chef de travaux abroge la circulaire de 1991.

Le SNETAA-FO dénonce :

la non revalorisation financière de la fonction, la disparition de la proposition d'un aide technique aux chefs de travaux, présentée dans le projet de circulaire, la rédaction et la signature d'une lettre de mission.

Le 1^{er} décembre 2011, une nouvelle circulaire abroge la précédente. Elle rétablit la possibilité pour un PLP chef de travaux, d'assurer 4 heures supplémentaires d'enseignement.

En ce qui concerne le mouvement « chef de travaux », les commissaires paritaires nationaux du SNETAA-FO ont défendu et obtenu des améliorations concernant les affectations des PLP chefs de travaux. Ils ne cessent de veiller au respect du droit à mutation de chacun.

Il est nécessaire de rappeler les conditions de recrutement et de mutations de chefs de travaux. Le mouvement est « spécifique national » ; le recrutement comme la mutation du chef de travaux titulaire sont soumis aux apprécia-



tions du chef d'établissement, du corps d'inspection, et du recteur. L'affectation définitive appartient à l'inspection générale.

La circulaire 2011-215 du 1-12-2011 instaure une commission académique permettant de constituer un vivier de recrutement de chefs de travaux.

Le SNETAA-FO dénonce l'absence de consultation des personnels pour le recrutement des chefs de travaux dans les académies.

Le SNETAA-FO demande la communication des listes des postulants retenus aptes à exercer la fonction, ou rejetés aux élus du personnel.

Le SNETAA-FO demande la publication de rapports de jury académique et national.

Les postes de chef de travaux en établissement relevant du programme « ECLAIR », ne répondent plus à cette règle !

Le dispositif « ECLAIR » institue un recrutement « maison », la définition du profil et le choix du professeur chef de travaux est déterminé par le chef d'établissement.

Les circulaires intra académiques, définissent le profil des postes chefs de travaux en établissement «ECLAIR », nous le dénonçons,

- le mouvement des chefs de travaux doit rester NATIONAL.

Le SNETAA-FO dénonce un tel dispositif, il réaffirme son attachement au droit à mutation, tel qu'inscrit dans le statut de la fonction publique d'Etat, transparent et équitable.

De plus, la nomination d'un préfet des études, membre de l'équipe de direction, responsable pédagogique et éducatif dont les deux missions principales sont :

- d'assister le chef d'établissement dans l'organisation et l'animation de la vie de l'établissement sur les champs éducatif et pédagogique
- coordonner et animer le travail pédagogique et éducatif des équipes.

Empiètent sur les missions des chefs de travaux définies par la circulaire de 2011.

Le SNETAA FO, dénonce de telles mesures qui nous font craindre la disparition de la fonction spécifique de chef de travaux.

RÉSOLUTION RETRAITES

Votée à l'unanimité

POUR UNE RETRAITE DIGNES

Le Conseil National du SNETAA-FO réuni à Colmar du 2 au 5 avril 2012 rappelle et réaffirme les mandats définis en 2010 lors de son XXXVème Congrès National.

Le Conseil National renouvelle sa condamnation des dégradations successives des régimes de retraites depuis 1993 et particulièrement le recul de l'âge légal - l'augmentation des durées de cotisation - l'introduction de la décote. Le Conseil National dénonce la présentation mensongère visant à comparer les retraites du régime général et les pensions des fonctionnaires alors que leurs conceptions et les éléments pris en compte n'ont aucun rapport.

Cette présentation a pour seul but d'accréditer l'idée que toutes les agressions contre les pensions des fonctionnaires sont équitables et de permettre la constante dégradation de celles-ci.

Le Conseil National exige l'abrogation de la réforme de 2010 et l'arrêt de la course folle aux mesures régressives et à l'accélération de leur mise en oeuvre. (PLFSS 2011)

Le Conseil National condamne le non respect des engagements de l'Etat en ce qui concerne les droits acquis (parents de 3 enfants, Cessation Progressive d'Activité, ...)



Le Conseil National du SNETAA-FO revendique des conditions financières, sociales et de santé qui permettent de vivre une retraite longue, heureuse et digne.

COMMISSION ASH 3 AVRIL 2012 ANNEXE À LA RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DE COLMAR

VOTES

Refus : 0 - Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 138

Depuis la loi sur le handicap de 2005, l'école est tenue d'inclure les jeunes en difficulté scolaire et en situation de handicap dans toutes les classes et toutes les formations.

Cependant elle est tenue de mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la compensation du handicap ou de la difficulté.

Pour le SNETAA-FO la structure d'accueil (SEGPA, EREA ou ULIS), cette compensation nécessite :

en SEGPA et EREA;

- La limitation des effectifs maximum à 8 élèves sur les plateaux techniques, à 16 par classe et par niveau.
- L'ouverture d'une classe supplémentaire dès le dix-septième inscrit.
- Des plateaux techniques équipés et entretenus par les collectivités territoriales qui en ont la compétence.
- Un travail institutionnalisé et rémunéré (coordination-synthèse) de l'équipe éducative complète sur le projet d'orientation professionnelle de chaque élève.

En ULIS ;

- Un effectif de dispositif qui ne doit pas dépasser 10 élèves.
- Au-delà un deuxième dispositif est nécessaire.
- Un coordinateur d'ULIS en LP doit être prioritairement un PLP.
- Une coordination institutionnalisée et rémunérée en tant que telle.
- Que les élèves du dispositif ULIS, désormais inscrits dans les classes, n'y soient pas accueillis en plus de la capacité



d'accueil initiale, afin de préserver les conditions de prise en charge.

- Des AVS Co (assistants de vie scolaire) sous statut de fonctionnaires d'Etat avec accession par concours.

Dans tous les établissements de l'ASH;

- Une spécialisation 2 CA-SH indemnisée au même titre que le CAPA-SH.
- Pour chaque élève une structure bien définie.
- La non orientation vers une structure non adaptée, par manque de places ou de moyens de fonctionnement. Le SNETAA-Fo refuse ainsi toute fermeture d'établissement.
- Une harmonisation nationale des pratiques d'établissements.

COMMISSION COM-POM-DOM

La commission COM POM DOM réunie ce jour à HORBORG-WIHR réaffirme son attachement aux mandats adoptés lors du XXXV^{ème} Congrès National du SNETAA-FO, BUSSANG, 2010.

Au regard de l'actualité, la commission tient néanmoins à insister sur les points suivants :

Le SNETAA-FO demande à ce que les stagiaires dont les Intérêts Matériels et Moraux (IMM) sont reconnus, soient affectés prioritairement pour leur année de stage à l'endroit de leur IMM.

Le SNETAA-FO condamne le traitement arbitraire dont ont été victimes les stagiaires 2011-2012 en Polynésie-Française au moment des affectations. Il demande que toutes les affectations des stagiaires soient traitées de manière réglementaire et selon les mêmes critères.

Pour le SNETAA-FO, le meilleur rempart contre l'arbitraire reste le paritarisme (CAPA) et le SNETAA-FO exige sa mise en place dans tous les territoires.

Le SNETAA-FO dénonce l'application de la RGPP, destructrice de postes qui :

- entraîne un blocage du mouvement interdisant ainsi aux insulaires une affectation sur le lieu de leur IMM
- appauvrit l'offre de formation présente et provoque des mesures de cartes scolaires importantes, en surchargeant des classes dans un contexte déjà difficile. A ce sujet, le SNETAA-FO poursuivra sa lutte pour le maintien des CETAD en Polynésie Française, notamment sur les archipels éloignés et des ALP en Nouvelle-Calédonie.

De plus, le SNETAA-FO rappelle son attachement au droit à la réintégration des agents dans leur académie d'origine.

Le SNETAA-FO réaffirme le caractère indispensable de l'IPSI (Indemnité Particulière de Sujétion et d'Installation) qui existe en Guyane, à St Martin, St Barthélémy et St Pierre et Miquelon et demande que le décret régissant son attribution soit reconduit pour une durée minimale de 4 ans.

En Nouvelle-Calédonie, le SNETAA-FO s'inquiète du

VOTES

Refus : 0 - Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 136



devenir des fonctionnaires de l'éducation nationale dans le cadre de la mise à disposition globale et gratuite de l'enseignement secondaire au territoire, effective depuis le 1^{er} janvier 2012.

Suite aux événements de l'automne 2011 à Mayotte, le SNETAA-FO demande à ce que tout soit mis en place afin que soit confirmée, dans le cadre des lois républicaines, la paix sociale nécessaire à un enseignement serein.

Le SNETAA-FO reste opposé à la réforme de l'ITR (Indemnité Temporaire de Retraite) et demande qu'à minima soit mis en place le dispositif de retraite complémentaire tel que prévu à l'article 137-8 de la loi 2008 - 1443 des Finances rectificatives.

Enfin le SNETAA-FO insiste sur l'importance prépondérante de l'enseignement professionnel initial public et laïque et dénonce les réductions de l'offre de formations et des capacités d'accueil proposée aux jeunes dans les territoires ultramarins.



CERTIFIÉS - AGREGÉS

Le SNETAA-FO réaffirme son attachement aux mandats votés par le congrès de Bussang en 2010 « Défendre les certifiés et agrégés » au sein de FO.

1- Renforcement – Défense – Amélioration des statuts

Le SNETAA-FO demande une revalorisation salariale à hauteur de 30 % correspondant à la baisse de pouvoir d'achat.

Le SNETAA-FO condamne toujours avec véhémence la mise en place de la mastérisation et défend avec conviction la spécificité des différents corps composant l'Education Nationale.

Le SNETAA-FO revendique la mise en place des 15 heures hebdomadaires pour les certifiés et 13 heures pour les agrégés.

2- NON à la Réforme du lycée

Le SNETAA-FO dénonce la diminution des volumes horaires dans les sections générales et technologiques.

Le SNETAA-FO condamne plus précisément la réduction horaire de l'aspect expérimental des filières technologiques.

Le SNETAA-FO condamne cette politique de réduction de coûts conduisant à l'assèchement des filières technologiques voire leur mise à mort.

Le SNETAA-FO refuse la diminution de la DHG et les suppressions de postes qui en résultent.

Le SNETAA-FO demande l'attribution de moyens spécifiques supplémentaires pour une mise en place cohérente de l'accompagnement personnalisé au lycée.

3- Mouvement et carrière

Le SNETAA-FO rappelle que le mouvement doit être régi par le libre choix de l'enseignant. Il condamne dans ce sens la mise en place de l'arbitraire via la prolifération des postes à profil trop souvent injustifiés. Ils contribuent à bloquer le mouvement et doivent être retirés.

Ainsi, le SNETAA-FO condamne le programme ECLAIR et son extension en raison des conséquences sur la transparence du mouvement et la casse du statut.

Le SNETAA-FO rappelle que la place des agrégés se situe dans les lycées et/ou dans le supérieur.

Le SNETAA-FO condamne la réforme du lycée qui touche en particulier les collègues de STI et Physiques Appliquées. Il déplore leur reconversion forcée. Il est de la responsabilité du MEN d'accompagner sa réforme que nous continuons à refuser par un véritable plan de formation préalable qui tienne compte et respecte les exigences et les souhaits des collègues.

Le SNETAA-FO rappelle que l'enseignant doit être l'acteur principal de sa carrière sans être assujéti aux différentes expérimentations tous azimuts et victime de l'incohérence des réformes successives.

4- Rythme scolaire

Le SNETAA-FO rappelle qu'il s'oppose à tout travail pendant les congés scolaires.

Le SNETAA-FO refuse les deux semaines supplémentaires pendant les congés d'été suite à la refonte du rythme scolaire.

Le SNETAA-FO condamne en

VOTES

Refus : 0 - Contre : 0

Abstention : 6

Pour : 132



ce sens la tentation de l'annualisation et de l'élargissement de nos missions.

5- Dégradation des conditions de travail

Le SNETAA-FO dénonce l'élargissement de l'autonomie des établissements qui tend à isoler les collègues et à augmenter le harcèlement dont ils peuvent être victimes lorsqu'ils sont confrontés à l'arbitraire et à l'autoritarisme du pouvoir hiérarchique.

Le SNETAA-FO rappelle que l'éducation doit rester nationale en terme de traitements et d'indemnités en particulier. Le SNETAA-FO refuse les « bilans de compétence » et les lettres de mission locale en découlant.

Le SNETAA-FO condamne le nouveau système d'évaluation mis en place à partir de janvier 2013 et exige le retrait du texte sur la nouvelle gouvernance académique.

Le SNETAA-FO rappelle qu'il est attaché à un système d'évaluation tenant compte des spécificités didactiques et pédagogiques propres à chaque discipline.

Le SNETAA-FO demande que soit renforcée l'autorité des professeurs afin qu'ils puissent mener, dans les meilleures conditions, leur enseignement.

Le SNETAA-FO exige une médecine du travail pour tous les collègues et un véritable suivi de ceux qui sont en difficulté.

Dans le cadre des attaques généralisées contre l'Education Nationale, la Fonction Publique, le SNETAA-FO ne peut que s'indigner des primes au mérite instituées : elle conditionne la servilité en étant versées aux recteurs et aux chefs d'établissement. Ces primes modulables ne sont que la récompense des fermetures de sections, des suppressions de postes et une attaque des conditions de travail des enseignants et de leur statut.



Merci
à l'équipe de Strasbourg

Conseil National COLMAR

du 2 au 5 avril 2012